



Strasbourg, le 5 avril 2012

T-PD-BUR(2012)02Mos_fr

**BUREAU OF THE CONSULTATIVE COMMITTEE OF THE CONVENTION FOR THE
PROTECTION OF INDIVIDUALS WITH REGARD TO AUTOMATIC PROCESSING
OF PERSONAL DATA [ETS No. 108]**

**LE BUREAU DU COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DES
PERSONNES A L'EGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISE
DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL [STE n°108]**

(T-PD-BUR)

**Compilation of reports of T-PD representatives in other committees and *fora* as well as
other events and conferences**

**Compilation des rapports des représentants du T-PD aux travaux d'autres comités et *fora*
ainsi qu'à des événements et conférences**

INDEX / TABLE DES MATIERES

Rapport de Catherine Pozzo di Borgo, suite à sa participation à la Journée de la Protection des Données à Bruxelles le 27 janvier 2012

Rapport de Catherine Pozzo di Borgo, suite à sa participation à la 1^{ère} réunion plénière du Comité Directeur sur les Médias et la Société de l'Information (CDMSI), à Strasbourg le 28 mars 2012

Rapport de Catherine Pozzo di Borgo, suite à sa participation à la Journée de la Protection des Données à Bruxelles le 27 janvier 2012

Dans le cadre de la Journée de la protection des données, le Conseil de l'Europe tenait un panel "modernisation de la Convention 108 face à la révolution technologique".

Dans ce cadre, une présentation générale des travaux en cours au sein du T-PD a été faite avec l'indication du calendrier et des principales questions rencontrées. Il a été rappelé que le Conseil de l'Europe avait notamment procédé à une consultation publique en ligne en janvier 2011 qui avait été l'occasion pour l'ensemble des participants de souligner l'importance du rôle de la Convention et la nécessité de lui conserver un caractère général et technologiquement neutre.

Les présentations ont permis de souligner la coordination qui existe entre le Conseil de l'Europe, la commission européenne et l'OCDE pour les différents travaux conduits en matière de protection des données.

Cécile de Terwangne a fait une présentation générale des travaux de modernisation de la Convention 108 en insistant sur les points débattus au sein du T-PD.

Michael Donohue (OCDE) a fait connaître l'état d'avancement des travaux conduits par l'OCDE pour la révision des lignes directrices sur la protection des données. Il a notamment souligné l'importance de la collaboration établie avec le Conseil de l'Europe.

Meryam Marzouki (EDRI) a salué l'importance des travaux menés en association avec un grand nombre de contributeurs de la société privée et professionnelle notamment. Elle s'est félicitée que certaines de leurs demandes aient pu être entendues tout particulièrement concernant la définition des données sensibles.

Christopher Kuner (ICC) a souligné l'importance de la coordination entre le projet de règlement de la Commission et la Convention 108, précisant que l'article 41 2 c) du projet de règlement devait permettre cette coordination. Cet article prévoit que dans le cadre des transferts de données, la Commission pour apprécier le caractère adéquat de la protection des données prend en compte "les engagements internationaux souscrits" .

Marc Rotenberg (EPIC) a fait part de l'intention du gouvernement américain de publier rapidement un texte sur la " privacy".

Rapport de Catherine Pozzo di Borgo, suite à sa participation à la 1^{ère} réunion plénière du Comité Directeur sur les Médias et la Société de l'Information (CDMSI), le 28 mars 2012 à Strasbourg

Lors de la tenue de la première réunion du CDMSI, une présentation des travaux conduits par le T-PD a été faite.

Concernant la modernisation de la Convention 108, il a été rappelé que ces travaux étaient un objectif prioritaire du Comité 108 qui avaient reçu un signal politique fort et que le calendrier de réalisation était très serré : finalisation du projet de Convention par la séance plénière du T-PD en juin 2012 pour transmission au Comité des ministres pour adoption dans le courant du 2^{ème} semestre 2012.

La méthode de travail très collaborative a été soulignée ; il a été indiqué que le T-PD avait associé nombre de participants extérieurs soit comme observateurs, soit au cours de la consultation publique organisée en ligne en janvier 2011.

Concernant le projet de texte, il a été souligné qu'en ce qui concerne les principes, le projet veillait dans le Préambule et dans l'article 9, à ce que la protection des données ne soit pas incompatible avec la liberté d'expression et d'information, qu'il prévoyait la création de nouvelles obligations pour les intervenants dans la chaîne de traitement des données et le renforcement des droits des personnes.

Parallèlement il prévoit le renforcement du rôle du comité de suivi ainsi que la création d'un forum informel de discussion des autorités de protection.

Le CDMSI a noté avec intérêt que le T-PD entendait le consulter officiellement sur ce projet au mois de mai prochain.

Sur les autres travaux du T-PD, les travaux de modernisation des recommandations "Police" et "Travail" ont été portés à la connaissance du Comité en soulignant l'importance de ces textes.

Enfin, la représentante du T-PD a attiré l'attention du Comité sur le point 17 de l'ordre du jour qui concerne un projet de déclaration du Comité des Ministres sur "les risques du suivi numérique et des autres technologies de surveillance pour les droits fondamentaux". Elle a indiqué que ce sujet concerne très directement la protection des données. S'il devait faire l'objet d'une déclaration officielle, il méritait qu'une collaboration effective soit mise en place entre le CDMSI et le T-PD dans les prochains mois.